

Anthony Le Guennec : "Je ne suis dépendant de personne"

Dans sa ferme à Bubry, Anthony Le Guennec a mis beaucoup de cœur et d'énergie depuis maintenant cinq ans. Son pari : transformer sur place, dans un laboratoire qu'il a construit, les cochons qu'il élève, et vendre lui-même, directement et localement, les produits de cette transformation :

rilette, jambon blanc, pâté ou encore boudin aux oignons frais.

« C'est vrai que nous avons passé beaucoup de temps à réaliser tout ce que nous avons prévu. Mais aujourd'hui, la ferme tourne ». Sa ferme, il l'a baptisée d'un nom qui fait la réputation des produits qu'il vend localement : Au Carac'Terre de cochon.

Côté revenus, même si comme tous ses collègues il ne compte pas ses heures, il estime s'en sortir correctement. « Ça me satisfait », dit-il. La seule valeur ajoutée qui échappe à l'exploitation est celle de l'abattage d'environ 150 cochons par an, une opération réalisée à Rostrenen. « Je suis libre de fixer les prix de mes produits et pour l'alimentation, je ne suis dépendant de personne ». Anthony Le Guennec cultive en effet 10 hectares de céréales afin de nourrir ses cochons. Le reste, 30 hectares d'herbe, sert à faire pâturer ses vaches. La transformation des bovins est aussi réalisée sur place, hormis l'abattage, et Anthony et sa femme vendent des caissettes de viande sur les marchés ou à la ferme sur réservation. « Nous limitons la vente à environ 30 km à la ronde afin d'être vraiment proche de nos clients, explique ce jeune agriculteur. Nous proposons des recettes simples. Quand un client me dit qu'il retrouve le goût du pâté de son grand-père, je me dis que j'ai réussi mon coup ! ».

"Quand un client me dit qu'il retrouve le goût du pâté de son grand-père, je me dis que j'ai réussi mon coup !"



Circuit court

© Hervé Cohonner

Fonds chaleur



© Hervé Cohonner

Charles Nevannen "Une aide pour changer d'énergie"

« Si nous étions restés à l'électricité, cela nous coûterait deux fois plus cher », explique Charles Nevannen, à la tête à Pont-Scorff, avec son frère et son père, d'un élevage porcin, qui avait fait en 2010 le choix du bois comme énergie. Ce type d'élevage, où les cochons sont engraisés, nécessite en effet le maintien d'une température assez élevée (plus de 20 degrés) durant la maternité des truies et la croissance des porcelets, dans les bâtiments qui abritent ses animaux.

Alors que la chaudière était en fin de vie, Charles Nevannen a fait appel aux conseils de Lorient Agglomération afin de déterminer la meilleure installation, qui devait tenir compte de l'agrandissement de l'exploitation. « La personne m'a apporté un conseil neutre et elle a pu comparer avec d'autres fermes », explique-t-il. Elle a également rempli le dossier de subvention ». Il bénéficiera en effet du Fonds chaleur, prévu pour inciter les PME à se tourner vers les énergies renouvelables, qui couvrira 30 à 40% de l'investissement total. Le chantier prévu pour le printemps devrait coûter environ 120 000 euros à l'exploitation hors subvention. « C'est d'autant

plus rentable pour nous que nous produisons une partie de notre bois grâce aux haies et que nous récupérons les sapins et les haies des particuliers ».

CONTACT > Simon CHARRIER 06 07 17 32 71

En bref

De nouveaux interlocuteurs

La parole aux partenaires :
la Chambre d'Agriculture

Zoom sur

Les nouvelles mesures
agro-environnementales et climatiques

Portraits

Anthony Le Guennec, éleveur à Bubry

Charles Nevannen, éleveur à Pont-Scorff



© Nicolas Saint-Maur

EDITO



© H. COHONNER

Lorient Agglomération coordonne, avec la chambre d'agriculture, la charte de l'agriculture et de l'alimentation qui permet de créer des ponts entre la profession agricole et les acteurs socio-économiques de notre territoire. Elle nous permet de créer du lien entre toutes les politiques publiques de l'Agglomération qui concernent de près ou de loin les agriculteurs. Ainsi l'Agglomération accompagne les exploitations avec les partenaires agricoles dans la prise en compte de l'environnement et de la qualité de l'eau ou le développement des énergies renouvelables. Soucieux du maintien de cette activité économique, elle n'est cependant pas l'interlocuteur prépondérant dans ce domaine,

au regard du poids de la PAC et de ses déclinaisons nationales ou de celui des aides de la Région. Pour autant, selon ses possibilités et ses compétences, l'Agglomération aide l'économie agricole par son soutien au développement de nouvelles filières alimentaires relocalisées (lait territorial...), dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT), afin de trouver de nouveaux débouchés commerciaux plus rémunérateurs. Par sa politique de préservation foncière agricole et d'installation, elle souhaite maintenir un maillage significatif d'exploitations sur notre territoire. C'est notamment dans cet objectif qu'elle travaille avec la chambre d'agriculture pour mieux cerner dans les 10 ans à venir les freins et leviers à la transmission de toutes les exploitations concernées, avec une attention particulière sur le devenir de la production laitière ainsi que sur celui de l'agriculture biologique qui connaît aujourd'hui un contexte économique difficile.

Laurent DUVAL

Vice-président de Lorient Agglomération en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de l'aménagement rural

DE NOUVEAUX INTERLOCUTEURS



Xavier de Laubier

Technicien agricole/animateur contrat territorial – Lorient Agglomération

Xavier de Laubier est chargé de l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques moins impactantes sur la qualité de l'eau, à travers des accompagnements individuels et collectifs. Il s'occupe également du suivi des dossiers d'aides et de subventions aux exploitants agricoles, comme par exemple les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Celles-ci visent notamment à aider les agriculteurs à se tourner vers des modes d'agriculture plus durables tout en améliorant la résilience des exploitations dans un contexte climatique fluctuant. Il s'occupe aussi des aides directes comme l'aide à la certification bio ou la création de chemin pour augmenter la part de surfaces accessibles en herbe sur la ferme. 700 exploitations sont concernées sur le secteur dont il a la responsabilité : le bassin versant du Scorff et la partie aval du Blavet.

CONTACT > 06 07 42 94 46



Perrine Desaint

Chargée de missions filières alimentaires locales du Pays de Lorient - Chambre d'agriculture

Le Projet alimentaire Territoriale (PAT), se donne pour objectif de favoriser les produits locaux et notamment bios dans l'alimentation des habitants du territoire. Dans ce cadre, Perrine Desaint est chargée du développement des filières alimentaires locales en allant à la rencontre des producteurs, éleveurs, transformateurs et distributeurs. L'objectif est d'identifier les ressources et les besoins de tous ces acteurs afin de faciliter l'organisation d'approvisionnements relocalisés. A titre d'exemple, 40 professionnels sont réunis dans l'association des producteurs du Pays de Lorient et ont créé un lait baptisé «Breizh positive initiatives producteurs du Pays de Lorient», distribué dans la restauration collective.

CONTACT > 06 73 65 54 38

LA PAROLE AUX PARTENAIRES CHAMBRE AGRICULTURE

Partout vous entendez des chiffres assez alarmants concernant le renouvellement des exploitations agricoles. Sur notre territoire à Lorient Agglomération, ce sont 12 % des chefs d'exploitation qui ont plus de 60 ans (chiffres RGA 2020) et parmi eux 35 % ne savent pas aujourd'hui ce que va devenir leur exploitation. C'est beaucoup. Nous pouvons aussi regarder les chiffres d'une autre manière : 35 % n'envisage pas de changement dans l'immédiat (co-exploitant en place) et 22 % ont leur exploitation reprise par un membre de la famille ou un tiers, ce qui est plus encourageant !

Malgré tout, nous devons tous nous mobiliser pour l'installation de nouveaux agriculteurs :

► **les cédants** en ouvrant nos exploitations à de nouveaux projets qui peuvent nous surprendre mais faisons confiance à cette jeunesse qui doit bâtir une entreprise viable en répondant aux nouveaux défis (changement climatique, transition agro-écologique, demande sociétale etc.).

► **les agriculteurs** en place qui devront accueillir au mieux ces nouveaux agriculteurs en leur laissant une place sur le territoire,

► **la société dans son ensemble** qui doit accepter la diversité agricole qui répond à la fois à des besoins locaux mais aussi internationaux.

La conjoncture agricole n'est pas facile avec la flambée du prix des matières premières, avec les épisodes climatiques et sanitaires difficiles, etc. Cependant, l'installation de nouveaux agriculteurs constitue un enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture performante et durable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans nos territoires. Lorient Agglomération par ses compétences dans le domaine de l'eau, des transitions écologiques, du développement économique travaille en partenariat avec nous sur l'évolution et le développement de l'agriculture sur le territoire.

ZOOM SUR

LES NOUVELLES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Des compensations financières et des aides sont prévues pour les agriculteurs qui mettent en place des mesures favorisant, notamment, la qualité de l'eau et la biodiversité.



Dans le cadre de la PAC, l'Union Européenne a défini de nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui mettent en place des actions afin de préserver l'environnement. En contrepartie, les agriculteurs qui s'investissent dans cette démarche bénéficient d'un soutien financier pour compenser une éventuelle perte ou lorsqu'ils s'engagent dans un changement plus profond de leur système de production. Au cours de la précédente programmation, un quart des agriculteurs du territoire s'était engagé dans ce dispositif.

Localement, sur l'ensemble du bassin versant du Scorff

et l'aval du bassin versant du Blavet, Lorient Agglomération est chargée de l'animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) et des mesures associées. La priorité est donnée aux mesures favorisant l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment sur le secteur côtier. L'un des enjeux prioritaires est le maintien des surfaces en herbe.

Afin d'aider les éventuels bénéficiaires, un technicien agricole de Lorient Agglomération est chargé d'établir un diagnostic agroécologique de l'exploitation. Ce diagnostic garantit le choix des mesures les mieux adaptées à l'exploitation. Il est indispensable pour pouvoir bénéficier, après dépôt du dossier, des aides prévues.

Les MAEC retenues sur le Scorff et le Blavet aval sont les suivantes :

1 MAEC herbivores

L'objectif est de conserver des surfaces en herbe pour la qualité de l'eau, la biodiversité et le stockage carbone, dans un contexte de régression des pâtures en faveur des céréales.

Cette mesure est déclinée en 3 niveaux en fonction du taux d'assolement (%prairie/ha de SAU et %maïs/ha de SFP). Cette nouvelle MAEC prend le relais de la mesure polyculture-élevage de la précédente PAC.

2 MAEC eau

L'objectif est de réduire l'emploi des produits phytosanitaires et des intrants azotés afin d'aller vers une meilleure qualité de l'eau.

Toutes les MAEC « eau » retenue sont ouvertes sur trois niveaux et aussi bien en grandes cultures qu'en culture légumière de pleins champs.

3 MAEC sol-semis direct

L'objectif est de réduire l'emploi des pesticides et favoriser le stockage de l'eau dans les sols et le stockage du carbone en ayant recours au semi-direct et aux couvertures permanentes.

Cette mesure se décline en deux niveaux :
Niveau 1 : 60% de surfaces exploitées en semi-direct et en couverture permanente.
Niveau 2 : 100% de surfaces exploitées en semi-direct et en couverture permanente.

4 MAEC biodiversité

L'objectif est de créer ou de restaurer des milieux ouverts pour faire face aux problématiques de fermeture des fonds de vallées et de disparition des prairies. Il s'agit aussi de promouvoir l'utilisation stratégique de couverts pour réduire les transferts vers les milieux aquatiques.

Principe des mesures retenues : préservation des milieux humides, création de couverts d'intérêt faunistique et floristique, maintien de l'ouverture des milieux, protection des espèces, maintien de l'ouverture.

CONTACT

XAVIER DE LAUBIER : xdelaubier@agglo-lorient.fr || 02 90 74 72 79

DES AIDES POUR LES AGRICULTEURS

Près de 400 000 euros par an sont consacrés aux exploitations agricoles, en très grande majorité des aides indirectes finançant des actions. 175 000 euros sont pris en charge directement par l'Agglomération et 195 000 euros par d'autres financements générés notamment via les contrats de bassin versant (dont breizh bocage). Les aides concernent la prise en compte de la qualité de l'eau et des milieux, la certification biologique, l'installation, le développement des énergies renouvelables...